

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2014 A 18 HEURES 30

**Présents** : Claude CHOVIN, Alain BONNARDEL, Alain BLANCHON, Hugues MOTTET, Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER, Daniel CHOVIN, Fabrice BLACHON, François DE LAVOREILLE, Séverine PALOMAS, Roger SIMON.

**Excusés** : Christine CHABERT (Pouvoir à Daniel CHOVIN), Catherine RICHER (Pouvoir à Alain BLANCHON).

**Absents** : Pierre-Edouard AUBERT, Ervée CHASSOUANT-MARCE, Patrick ALLOIX.

Madame Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER est nommée secrétaire de séance.

### 1) Création d'un poste en contrat d'avenir de chargée d'accueil et de secrétariat à raison de 26 heures hebdomadaires

Monsieur le Maire rappelle que l'agent titulaire du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe de 25 heures 30 hebdomadaires chargée de l'accueil et du secrétariat de la mairie mute dans une autre collectivité le 1<sup>er</sup> février 2014.

A cet effet, il convient de la remplacer.

Roger Simon demande comment se passe le recrutement ? Est ce qu'une personne de Marches pourra être recrutée ?

Il est répondu qu'une vacance de poste va être déclarée et qu'il faut attendre celle-ci pour le recrutement. Des candidatures spontanées ont d'ores et déjà été reçues, la mairie de Clérieux a transmis les candidatures qu'elle avait reçu et la Communauté de Communes du Canton de Bourg de Péage également.

La commune a recherché des candidats ayant des compétences en urbanisme, état civil, gestion du cimetière et en secrétariat et accueil dans une collectivité. Plusieurs candidates ont été reçues.

La personne pressentie pour ce poste peut bénéficier d'un contrat aidé de type Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE) pris en charge à 60 % par l'Etat pendant 1 an à raison de 26 heures hebdomadaires à compter du 24 février 2014. Adopté à l'unanimité.

### 2) Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non-titulaire de 5 h 30 hebdomadaires

Monsieur le Maire rappelle que l'agent titulaire du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe de 6 heures hebdomadaires chargé de la surveillance des enfants et du service des repas sur le temps méridien à la cantine scolaire mute dans une autre collectivité le 1<sup>er</sup> février 2014.

A cet effet, il convient de la remplacer pour assurer la continuité du service à la cantine. Aussi, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non-titulaire à raison de 5 h 30 hebdomadaires pour la période du 3 février 2014 au 04 juillet 2014. Ce poste pourrait convenir à une personne marchoise, vu les horaires du poste (pause méridienne).

Adopté à l'unanimité.

### 3) Ouverture de crédits au compte 2188 sur le budget 2014

Monsieur le Maire indique que suite à une demande des enseignantes, il est proposé d'acquérir 4 postes CD pour écouter de la musique afin que chaque classe en dispose individuellement.

Aussi, il est proposé d'ouvrir des crédits pour un montant de 300 € TTC au compte 2188 sur le budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

### 4) Cession de parcelles (ancienne école de filles) à Aurélien ESCOFET et Hélène THENADEY

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 novembre 2014, la commune a accepté de céder des parcelles communales du jardin de l'ancienne école de filles pour une surface de 300 m<sup>2</sup> à Aurélien ESCOFET et Hélène THENADEY au prix de 80 € le m<sup>2</sup>.

Cependant, après vérification, une partie de la rue Charles Ollat a été intégrée par erreur au niveau des numéros de parcelles mentionnés dans la délibération et des ajustements ont eu lieu par rapport à l'emprise globale du terrain, notamment au niveau du parking faisant face au logement locatif d'Habitat Dauphinois.

Afin de permettre à la commune de signer rapidement le compromis et au pétitionnaire de déposer son permis de construire, il convient de rapporter la délibération initiale et mentionner les numéros de parcelles issus du document d'arpentage pour 281 m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Vœux 2014 : A l'occasion de la cérémonie des vœux qui aura lieu ce vendredi 24 janvier 2014 à 18 heures 30, Monsieur le Maire rappelle que la présence des conseillers est souhaitée et également souhaitable pour les personnes qui peuvent être disponibles pour participer au bon déroulement de la soirée.

Mutation Sandrine DUGUA : A l'occasion de la mutation de Sandrine DUGUA au 1<sup>er</sup> février 2014, la municipalité organise une cérémonie de départ en présence des employés et des conseillers municipaux qui le souhaitent.

Séance levée à 18 h 55.

La secrétaire :  
Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER



Le Maire :  
Claude CHOVIN

